



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13/10/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Absorbant végétal ignifugé F800001/ 2 / 5/10/ 7/ 8/ 14/ 18 /20**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation:
Particules de bois de résineux déshydratées (98%), ignifugées et colorées.
Absorbant . Conditionnement en sac , vrac ou chaussette tube.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- Producteur/fournisseur:
SICSA sas
12 rue d'Ormoy
F-28140 Courbehay
E-Mail : commercial@sicsa.fr
Internet : <http://www.sicsa.fr>
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Numéro d'appel d'urgence +33 1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : +32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- Pictogrammes de danger : néant
- Mention d'avertissement : néant
- Mentions de danger : néant
- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Caractérisation chimique: Mélange
- Description: Fibres végétales déshydratées (+98%)
- Composants dangereux: néant

- Autres composants n'apportant pas de danger:

CAS: 7722-76-1 EINECS: 231-764-5	dihydrogéoorthophosphate d'ammonium
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 RTECS: NO 7400000	Cl. Red Ferric oxide101

- SVHC Aucun
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13/10/2023

Nom du produit: **Absorbant végétal ignifugé**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
 - Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
 - Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - Après contact avec la peau:
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - Après ingestion:
 - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
 - Rincer la bouche
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - Peut être dégagé en cas d'incendie:
 - Monoxyde de carbone (CO)
 - Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- 5.3 Conseils aux pompiers :
 - Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.
 - Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
 - Eviter la formation de poussière.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres sections :
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 - Eviter la formation de poussière.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
 - Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Utiliser des emballages en polyoléfine.
 - Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au sec.

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13/10/2023

Nom du produit: **Absorbant végétal ignifugé**

(suite de la page 2)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle :
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
1309-37-1 Cl. Red Ferric oxide101 ($\leq 1\%$)
 - VME Valeur à long terme: 5 mg/m³
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition :
 - Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger ni boire.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains: Pas nécessaire.
- Matériau des gants : Sans objet
- Protection des yeux: Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Granulés
Couleur:	Beige
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 5

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

- Point éclair : Non applicable.

- Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

- Température d'auto inflammation: Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13/10/2023

Nom du produit: **Absorbant végétal ignifugé F8_**

(suite de la page 3)

· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	0,1624 g/cm ³ Non déterminé. Non applicable. Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique: · 9.2 Autres informations :	Non applicable. Non applicable. Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Ne pas mettre en contact avec eau de javel
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13/10/2023

Nom du produit: **Absorbant végétal ignifugé F8_**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- Emballages non nettoyés
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. *

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 13/10/2023

Nom du produit: **Absorbant végétal ignifugé F8_**

(suite de la page 5)

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Dénégations des garanties explicites ou implicites

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation. Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité du produit.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter SICSA à l'adresse sus mentionnée.

* les absorbants contaminés par des produits polluants peuvent présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés. Ils doivent être manipulés et stockés avec les mêmes précautions.

Leur collecte, leur étiquetage et leur élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination" et que « Les qualités d'usage et écologiques du produit ne présument en rien des responsabilités contractuelles dans le cadre d'un service et notamment en ce qui concerne le détenteur de l'absorbant contaminé »

Il est recommandé à l'utilisateur de se rapprocher des organismes compétents (DRIRE) pour le conseiller sur l'élimination des absorbants usagés. De plus une liste actualisée des installations d'élimination des déchets industriels est tenue à disposition dans les délégations régionales de l'ADEME.

- Les voies d'élimination biologiques doivent être privilégiées quand la nature et la concentration de l'absorbant le permettent.

Pouvoir calorifique inférieur PCI (selon la norme NFM03-005 Combustibles solides –

Détermination du pouvoir calorifique et calcul du pouvoir inférieur) et PCE quand ils sont connus

ETIQUETTE CONFORME A LA NORME ROUTE NFP 98 190

Nature : Absorbant végétal utilisable sur revêtement routiers.

Classe d'appartenance du produit selon la norme NF T 90-362 : A (vrac)

Contenance : 40 litre (+/-10% selon densité des bois employés)

Masse vol : 170 kg/m3

Absorption selon la norme NFT 90-361 :

-hydrocarbures mini 100%

-eau mini 250 %

Contrôle de l'exposition : voir FDS

Elimination : les absorbants contaminés par des produits polluants peuvent présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés.

Ils doivent être manipulés et stockés avec les mêmes précautions.

Leur collecte, leur étiquetage et leur élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination. Voir la FDS

Codification tracabilité : AA/JJJ inscrit sur le sac Garantie 2 ans